

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article651>

LABELLISATION EUROSCOL

Année scolaire 23/24

- Relations internationales -



Date de mise en ligne : dimanche 12 novembre 2023

Copyright © Langues vivantes à l'école - Tous droits réservés

Lu dans la LIR du 9 novembre 2023

Le label Euroscol des écoles et établissements scolaires a été créé en 2019.

Il s'agit de faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues vivantes.

Le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des établissements scolaires dans les activités d'ouverture européenne et internationale, en lien avec les spécificités de leur territoire.

Le label est délivré par le Recteur pour une durée initiale de trois ans, sur proposition d'une commission académique et est ensuite validé par le Ministère.

Les demandes sont à adresser à la DRAREIC-site de Lyon à l'adresse mail suivante : [drareic-site-lyon chez region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:drareic-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

Ci-dessous, une présentation synthétique du label